

Membres du CLD présents : Bernard ANDRE, Anne-Marie ARPIN, Laurent BATTIER, Philippe BARGEOT, Armelle CAMPLAN, François DUNAND, André FOURMAINTRAUX, Alain MACHET, Joseph MOUGEL, Raymonde CHEVRONNET, Marie Hélène COSTE, Véronique GENSAC, Grégory KLERSCH, Jean Yves MONNERET, Gilles NANTET, Robert TALBOT, Chantal MARCHAND MAILLET,

Autres présents : Philippe MAZURE, Pierre Yves GRILLET Bernard PERRIER, Guy BATTENTIER, Georges DANIS, Brigitte PONCETMERCANTI, Jean Yves DUBOIS, Marie Claire LEJEUNE, Christian VIBERT, Claire MAUDUIT, Eric LARUAZ, Jean JOVET

Excusés : Marie-Hélène CHABERT, Jean François QUEST, Chantal EMPEREUR, Gisèle GAIDE, Simone GAIDET, Damien PERRY, Henry BEGUIN, André PLAISANCE

Thème de la séance : "La mise en place d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) en Tarentaise : l'expérience de territoires voisins"

Préambule

Alain MACHET présente le programme des prochaines rencontres de notre Conseil Local de Développement pour ce premier semestre 2010 :

- la séance de février fera suite à nos travaux récents sur la démarche SCOT : les membres du CLD se réuniront, sans intervenant, afin de commencer à réfléchir et écrire leurs attentes et grandes orientations partagées vis-à-vis de la mise en place du SCOT,
- la séance de mars sera consacrée au développement durable, en lien avec les actions de sensibilisation initiées par le Parc National de la Vanoise,
- la séance du mois d'avril sera consacrée à une réflexion, une prospective sur nos emplois et notre économie en Tarentaise,
- Une rencontre au mois de mai permettra le suivi des actions des contrats (CDRA et CTS) entre la Région le Conseil Général et notre territoire

Après une soirée d'information en octobre dont l'objectif était de présenter aux membres la démarche SCOT, ses objectifs et ses étapes (intervention de professionnels de la DDEA et de la Région), Alain MACHET explique qu'au vu des multiples enjeux de la mise en place de ce document d'urbanisme (en matière d'agriculture, de transport, d'habitat, de développement économique et touristique...) il semble important de continuer à nous préparer à l'accueil de cet outil en Tarentaise, notamment en provoquant ce temps d'échange avec des acteurs d'autres territoires qui nous feront part de leurs expériences respectives : méthodes de travail, modalités de la concertation, état des lieux, difficultés rencontrées...

Il remercie nos intervenants pour cette séance : M. Pierre Yves GRILLET, directeur de METROPOLE SAVOIE (structure porteuse du SCOT de la Combe de Savoie, Chambéry et Lac du Bourget) et M. Philippe MASURE, Président du SIVU SCOT ARLYSERE (Bassin d'Albertville)

La mise en place d'un SCOT ; l'expérience de territoires voisins

Pierre Yves GRILLET, directeur de Métropole Savoie

Structure porteuse du SCOT de la Combe de Savoie, Chambéry et Lac du Bourget

Métropole Savoie est un territoire qui compte 8 intercommunalités, 103 communes réunies autour d'un SCOT. La mise en œuvre de ce document d'urbanisme s'explique essentiellement par le constat d'une croissance démographique forte et d'une augmentation sensible de la consommation d'espaces. La population a en effet augmenté de 36% entre 1973 et 2003 sur ce territoire. Dans le même temps, les constructions de logements sociaux diminuaient.

Face à ces constats, les élus se sont mobilisés :

- En 1977, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme est adopté
- En 1996, « Métropole Savoie » est créée
- En 2004, un projet de SCOT est rédigé
- Le 21 juin 2005, le SCOT est adopté.

Ce SCOT est le 4^{ème} créé à l'échelle nationale, il engage le territoire dans une vision prospective sur 20 ans.

Le projet retenu s'appuie sur cinq axes forts :

- une gestion économe de l'espace : promouvoir l'habitat intermédiaire, définir une vingtaine de pôles préférentiels pour l'urbanisation (où les transports en commun peuvent le plus facilement se développer), travailler sur un dimensionnement adéquat des PLU,
- Le renforcement de la cohésion sociale et territoriale,
- L'organisation d'un développement économique cohérent, et notamment de fortes orientations pour les parcs d'activités,
- Le rééquilibrage des modes de déplacement,
- La préservation et la valorisation de l'environnement (les espaces naturels, paysagers et de biodiversité, les espaces agricoles...).

Depuis cinq années, date d'approbation du document, la structure Métropole Savoie s'est renforcée pour la mise en œuvre de ce SCOT. Un travail est développé au niveau des PLU puisque Métropole Savoie ne se contente pas d'être une personne publique associée mais a aussi développé un service d'accompagnement des collectivités dans la mise en place de leurs PLU et de lancement d'études d'urbanisme pré opérationnelles.

En conclusion, ce sont cinq années d'élaboration, près de 300 réunions, l'implication forte des élus, des associatifs, des professionnels (dont les agriculteurs).

Le CLD n'existait pas encore sur ce territoire lors de la mise en place du SCOT. Aujourd'hui, le Président du CLD et plusieurs membres s'impliquent beaucoup dans les commissions thématiques.

Philippe MASURE,

Président du SIVU SCOT ARLYSERE (Bassin d'Albertville)

Le SCOT sur le bassin d'Albertville est développé depuis 2007. L'objectif est d'aboutir à sa finalisation fin 2010 ou 2011. Le territoire couvre 37 communes et 4 intercommunalités.

Le projet initial repose sur plusieurs constats : changements climatiques, montée en puissance programmée des tarifs des énergies non renouvelables, vieillissement de la population, nécessaire compétitivité économique du territoire etc.

L'intérêt de la démarche SCOT est d'apporter des réponses concrètes à ces constats dans un cadre supra communal. Il s'agit de mieux gérer les grands équilibres et de se projeter à 15 ou 20 ans avec une vision partagée entre les élus et l'ensemble des acteurs. Le Président rappelle aussi la nécessité pour le territoire

concerné de se positionner au niveau régional avec une perspective inévitablement européenne. Ce positionnement est d'autant plus important dans le projet de sillon alpin qui devrait connaître un développement démographique et urbain fort.

Les enjeux du SCOT sont les piliers du développement durable ; économie (conforter et diversifier l'activité économique), social, environnement (préserver et valoriser le capital des espaces naturels et des paysages) et une gouvernance participative.

Pour ce qui concerne l'économie, l'objectif est la création de plus de 300 emplois par an d'ici 2023. Quant au tourisme, une stratégie touristique des quatre saisons doit être menée et basée sur la complémentarité plaine – montagne.

Ce SCOT ne peut que prendre en considération d'autres questions inévitablement liées : celle de la qualité du cycle de l'eau, de la baisse et de la gestion globale des déchets, de la gestion parcimonieuse des espaces, de la participation dynamique à la gestion des risques etc.

Aujourd'hui le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable est terminé sur le bassin d'Albertville.

Le Président explique les étapes à venir dont la concertation à développer. Des réunions seront organisées pour l'approbation locale du projet par les élus mais aussi par les acteurs du bassin. Le Conseil Local de Développement du bassin d'Albertville sera associé à cette démarche. Des débats publics préalables à l'enquête publique seront organisés. Le territoire d'Arlysère a la chance d'avoir créé des Ateliers 21 et encourage ainsi la participation de tous les acteurs à ses projets.

Questions diverses

Suite à ces deux interventions, les membres du CLD et les élus présents interrogent nos invités.

La question de la communication en direction de la population locale est soulevée, ainsi que les modalités mises en œuvre pour l'associer à ces projets structurants pour les territoires.

M. MASURE explique que sur le bassin d'Albertville, le document n'était jusqu'à cette année pas suffisamment abouti pour interpeller la population locale. A partir du mois de février 2010, des réunions publiques seront organisées et les documents explicatifs sur la mise en place du SCOT seront diffusés. M. GRILLET reconnaît que les démarches de communication vers les citoyens ont été « timides ». Un site Internet ouvert permet à chacun l'accès à l'information, ainsi que des présences organisées lors de la Foire de Savoie et des diffusions d'informations dans les bulletins municipaux. Dans l'ensemble, au vu des contacts établis, la population semble apprécier cette démarche supra communale et l'idée de travailler dans une logique prospective.

Comment les élus des communes « marginales » acceptent-ils de se trouver hors zones de développement prioritaire en matière de gestion de l'espace ?

Pour le bassin d'Albertville, pas de difficultés particulière en zones de montagne, peut être plus de difficultés avec d'autres territoires ou communes car des projets de développement peuvent se trouver bloqués par la démarche SCOT. Un travail de cohérence est à construire et exige du temps et de la conciliation.

Quelle doit être la durée de la vision prospective d'un SCOT ?

Une durée de 15 à 20 ans est l'échelle idéale de la réflexion prospective dans le cadre d'un SCOT.

Quel délai est donné à une commune pour mettre son PLU en cohérence avec le SCOT ?

M. MASURE explique que les sollicitations des communes qui élaborent ou réadaptent leurs PLU sont nombreuses. M. GRILLET précise que la durée maximale est de trois ans pour se mettre en conformité et veiller à la compatibilité des documents.

Il est vivement conseillé aux communes qui s'engagent dans une démarche PLU de se rapprocher le plus tôt possible des interlocuteurs du SCOT.

La question de la densification pour la gestion de l'espace est posée : une solution « miracle » existe-t-elle ?

Sur le bassin d'Albertville, des « dents creuses » sont à exploiter dans les zones urbanisées. L'intérêt de l'habitat intermédiaire est de nouveau souligné, mais une véritable réflexion doit être menée avec les architectes sur le « style ».

Selon le directeur de Métropole Savoie, cette question reste primordiale pour son Président. L'idée de Construire au dessus des parkings est à exploiter ainsi que des exigences en matière de densité contrôlée dans tous les projets proposés.

La question de la densification demande beaucoup de sensibilisation auprès des élus et des citoyens.

Une demande d'explications sur le lien entre la Charte paysagère et le SCOT est formulée.

La Charte paysagère ne s'imposera pas au SCOT, aucune obligation entre cette charte et le document d'urbanisme en question.

Les deux SCOT concernés ont-ils fixés des objectifs en matière d'hébergement touristique ?

Le SCOT peut encadrer le développement de l'hébergement touristique. Il doit comporter un plan climat énergie. Il doit aussi prendre en compte les lois « Grenelles I et II ». Des objectifs quantitatifs peuvent être intégrés.

Des études sur l'hébergement sont menées dans plusieurs démarches de mise en place de SCOT.

Une commune peut-elle décider de ne pas adhérer au SCOT sur son territoire ?

C'est le Préfet qui a compétence pour valider le périmètre du SCOT, les « trous » sur les territoires ne sont pas souhaités pour cette validation.

La pédagogie est réellement le véritable outil pour faciliter l'intégration de tous.

Dans tous les cas, en 2014 toutes les communes se verront obligées d'intégrer l'échelon intercommunal.

La question de la concertation sur certains thèmes entre les représentants du territoire d'Arlyère et de celui de Tarentaise est soulevée.

Selon M. MASURE, une nécessaire cohérence est à trouver sur plusieurs sujets, notamment en matière de flux de transports, de style d'habitat, de risques d'inondation, de développement touristique et économique.

Dans le domaine du développement de l'activité commerciale et son emprise foncière et immobilière, cette concertation est elle possible ?

M. MASURE explique qu'une approche départementale existe via les CDEC (commissions départementales d'équipement commercial) mais il s'agit toutefois de conforter la cohérence entre les territoires voisins.

La question des déplacements par voie ferrée à partir de la gare d'Albertville est soulevée.

Le déplacement de la gare d'Albertville n'est pas opportun aujourd'hui, d'après Monsieur Mazure. Par contre il est nécessaire que cette gare devienne un pôle de déplacements multimodaux.

La question de la gestion de l'espace Beaufortain à travers un nouveau Parc régional est posée.

Eric Laruz répond que la Région semble trouver que ce territoire ne remplit pas les critères pour permettre la mise en place d'un PNR.

Est rappelée l'existence de la DTA « Directive Territoriale d'Aménagement » et ses exigences notamment en matière de lits touristiques pour nos stations.

La DTA s'impose aux SCOT. Selon les membres du CLD qui se sont penchés sur cette Directive, ses exigences se seraient assouplies aujourd'hui par rapport à la version précédente.

Il s'agit bien évidemment, dans cette réflexion sur la démarche SCOT de ne pas perdre de vue les deux échelons supérieurs que représentent la charte du Parc National de la Vanoise (en cours d'élaboration) et la DTA (en consultation).

La séance se termine vers 20h00, un verre est proposé afin de fêter ce début d'année. Rendez vous est donné pour une prochaine rencontre le **10 février à 18h00 à la salle des fêtes de Bellentre.**

Le CLD est soutenu pour dans son
fonctionnement par la Région Rhône-Alpes

RhôneAlpes
Région